



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2020-05

PUBLIÉ LE 15 MAI 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-05-12-005 - ARRETE N°DOS-2020-754 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins de traitement du cancer, pour les activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, pour les activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, pour les activités de neurochirurgie, pour les activités de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France (40 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2020-05-15-002 - AVIS D'APPEL A PROJET ACTION EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE Volont'R, grand programme de Service Civique pour les jeunes réfugiés Déclinaison en Île-de-France (6 pages)

Page 44

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-05-12-005

ARRETE N°DOS-2020-754

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les
activités de soins

de traitement du cancer, pour les activités
interventionnelles par voie endovasculaire en
cardiologie, pour les activités interventionnelles par voie
endovasculaire en neuroradiologie,
pour les activités de neurochirurgie, pour les activités de
traitement des grands brûlés, de
greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques,
de chirurgie cardiaque ainsi que
pour les équipements matériels lourds en région
Ile-de-France

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

ARRETE N°DOS-2020-754

relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins de traitement du cancer, pour les activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, pour les activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, pour les activités de neurochirurgie, pour les activités de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque ainsi que pour les équipements matériels lourds en région Ile-de-France

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU l'ordonnance n°2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le décret n°2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 à L.6122-9, R.6122-23 à R.6122-44 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;
- VU le décret n°2012-192 du 7 février 2012 relatif aux objectifs quantifiés de l'offre de soins ;
- VU l'arrêté n°17-925 du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 juin 2017 relatif à la délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU l'arrêté n°DOS-2020-165 en date du 23 mars 2020 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, portant modification de l'arrêté n°18-1722 du 16 juillet 2018, relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérées à l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;

- CONSIDERANT la liste des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés à l'article R.6122-26 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les objectifs quantifiés de l'offre de soins prévus dans le schéma régional de santé du Projet régional de santé 2018-2022, en application des dispositions de l'article D.6121-7 et suivants du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds existantes à la date de publication du Projet régional de santé (PRS) d'Ile-de-France, les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds délivrées depuis la publication de ce schéma ainsi que les caducités constatées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : Le bilan quantifié de l'offre de soins de la région Ile-de-France, prévu par le 4^{ème} alinéa de l'article L.6122-9 du code de la santé publique, **pour les activités de soins de traitement du cancer, pour les activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie, pour les activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, pour les activités de neurochirurgie, pour les activités de traitement des grands brûlés, de greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, de chirurgie cardiaque** ainsi que pour **les équipements matériels lourds** est fixé au 12 mai 2020 conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.
- Ce document fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, jusqu'à la clôture de la période de réception des dossiers.
- ARTICLE 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique dans les deux mois qui suivent sa publication devant le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 12 mai 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Mai 2020**

Neurochirurgie générale - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	2	2	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	1	0	1	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	9	8	9		

Neurochirurgie-Pédiatrique

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	2	2	2	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON

Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale					
Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	5	5	5	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	8	8	8		

75 : 5 sites autorisés dont un site pédiatrique

Neurochirurgie-Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	2	2	3	-1	OUI
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	3	4		

Activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire en neuroradiologie (adultes et pédiatrie)

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON

Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	7	7	7		

Traitement des Grands Brûlés-Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Traitement des Grands Brûlés-Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON

Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Greffes de rein- Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	3	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	7	6	7		

Greffes de rein- Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	2	2	2	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Greffes de cœur- Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	3	3	3	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	0	1	0	NON

Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	5	4	5		

Greffes de cœur- Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Greffes de poumon - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	2	-1	OUI
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON

Hauts-de-Seine	2	2	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	3	4		

Greffes de poumon - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Greffes de coeur poumon - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	0	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	2	1	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	1	3		

Greffes de coeur poumon - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON

Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Greffes de foie - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	4	3	4		

Greffes de foie - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON

Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Greffes de intestin - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	0	0	0	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Greffes de intestin - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Greffes de pancréas - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON

Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

Greffes de pancréas - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Greffes de rein pancréas -Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON

Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	2	3		

Greffes de cellules hématopoïétiques - Adultes dont spécification adolescents-jeunes adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	6	6	6		

Greffes de cellules hématopoïétiques - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	3	3	3	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

Chirurgie cardiaque - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	1	1	1	0	NON
Essonne	1	1	1	0	NON
Hauts-de-Seine	2	2	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	1	1	1	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON

Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	10	10	10		

Chirurgie cardiaque - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes recevables
		Borne basse	Borne haute		
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	1	1	-1	OUI
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Mai 2020**

Chirurgie des cancers

Implantations	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	30	31	31	-1	OUI
77	13	11	13	0	NON
78	13	12	13	0	NON
91	12	12	12	0	NON
92	17	17	17	0	NON
93	14	15	15	-1	OUI
94	15	15	15	0	NON
95	8	8	8	0	NON
Total	122	121	124		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : sein

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	17	17	19	-2	OUI
77	6	6	7	-1	OUI
78	6	6	8	-2	OUI
91	7	5	7	0	NON
92	9	8	10	-1	OUI
93	8	8	9	-1	OUI
94	7	6	7	0	NON
95	7	6	7	0	NON
Total	68	62	74		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : digestif

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	15	17	19	-4	OUI
77	9	8	11	-2	OUI
78	11	10	11	0	NON
91	8	7	9	-1	OUI
92	13	12	14	-1	OUI

93	11	8	11	0	NON
94	12	11	13	-1	OUI
95	8	8	8	0	NON
Total	87	81	96		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : urologie

Implantations	Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
75	14	14	15	-1	OUI	
77	6	6	7	-1	OUI	
78	5	6	7	-2	OUI	
91	7	6	7	0	NON	
92	7	6	7	0	NON	
93	8	6	8	0	NON	
94	9	7	9	0	NON	
95	7	5	7	0	NON	
Total	63	56	67			

Chirurgie des cancers soumise à seuil : thorax

Implantations Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	0	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	4	3	5	-1	OUI
93	1	1	3	-2	OUI
94	0	0	0	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	16	13	19		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : gynécologie

Implantations Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	14	13	14	0	NON
77	4	2	4	0	NON
78	5	4	6	-1	OUI
91	4	4	5	-1	OUI

92	8	7	9	-1	OUI
93	3	3	4	-1	OUI
94	4	4	4	0	NON
95	5	4	5	0	NON
Total	47	41	51		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : ORL et maxillo-faciale

Implantations	Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
75	9	8	10	-1	OUI	
77	1	1	1	0	NON	
78	4	3	5	-1	OUI	
91	2	1	2	0	NON	
92	6	6	9	-3	OUI	
93	5	4	6	-1	OUI	
94	3	2	3	0	NON	
95	2	2	3	-1	OUI	
Total	32	27	39			

Chimiothérapie et/ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	21	21	22	-1	OUI
77	12	11	12	0	NON
78	10	10	11	-1	OUI
91	9	8	9	0	NON
92	14	13	14	0	NON
93	10	9	10	0	NON
94	13	11	13	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	96	90	98		

Chimiothérapie

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	16	15	17	-1	OUI
77	11	10	11	0	NON

78	8	8	9	-1	OUI
91	8	7	8	0	NON
92	13	12	13	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	11	9	11	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	83	76	85		

Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	20	20	20	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	11	11	11	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	10	10	10	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	69	69	69		

Radiothérapie externe

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	3	2	3	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	4	3	4	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	4	3	4	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	26	21	26		

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON

93	1	1	1	0	NON
94	3	3	3	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	13	13	13		

Curiothérapie

Implantations	Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	5	0	NON
77	0	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	2	0	NON
Total	11	11	11	11		

Curiethérapie bas débit

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	8	8		

Curiethérapie haut débit

Implantations					
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON

91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	9	9	9		

Curiethérapie débit pulsé

Implantations	Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
			Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
Mai 2020**

Cardiologie interventionnelle de type 1

(soit les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)

Implantations Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	2	2	2	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	3	3	3	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	2	2	2	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	1	2	0	NON
Total	20	19	20		

Cardiologie interventionnelle de type II

(soit les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)

Implantations Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

Cardiologie interventionnelle de type III (soit les actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte)

Implantations Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	9	9	9	0	NON
77	2	2	2	0	NON

78	4	4	4	0	NON
91	3	3	3	0	NON
92	6	6	6	0	NON
93	5	5	5	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total	35	35	35		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations - Mai 2020**

Scanners (TDM)

Zones de répartition EML = départements	Situation actuelle	Appareils			Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Implantations		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Situation future		Borne basse				Borne haute			
		Borne basse	Borne haute								
75	74 (8)	66 (5)	74 (8)	0(0)	NON	52	48	52	0	NON	
77	24	21	25	-1	OUI	19	18	20	-1	OUI	
78	27	25	29	-2	OUI	21	19	22	-1	OUI	
91	21	19	23	-2	OUI	18	17	19	-1	OUI	
92	35 (1)	32 (1)	36 (2)	-4 (1)	OUI	27	26	29	-2	OUI	

93	30 (0)	26 (1)	29 (1)	+1 (1)	NON	21	19	21	0	NON
94	29 (2)	25 (2)	31 (3)	-2 (1)	OUI	20	17	21	-1	OUI
95	23 (0)	20 (0)	25 (1)	-2 (1)	OUI	15	14	17	-2	OUI
Total	263 (11)	234 (9)	272 (15)			193	178	201		

Les chiffres placés entre parenthèses concernent les scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle

Imageurs par résonance magnétique (IRM)

Zones de répartition EML = départements	Appareils				Implantations					
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	85	78	85	0	NON	51	48	51	0	NON
77	23	19	25	-2	OUI	17	15	18	-1	OUI
78	25	22	26	-1	OUI	18	16	19	-1	OUI
91	20	16	20	0	NON	13	11	13	0	NON

92	31	27	32	-1	OUI	23	21	25	-2	OUI
93	31	25	29	2	NON	19	16	18	1	NON
94	31	25	31	0	NON	18	16	19	-1	OUI
95	20	20	23	-3	OUI	14	14	15	-1	OUI
Total	266	232	271			173	157	178		

Gamma caméras (Gcam)

Zones de répartition EML = départements	Appareils				Implantations					
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	22	24	24	-2	OUI	10	11	11	-1	OUI
77	6	6	6	0	NON	3	3	3	0	NON
78	7	6	7	0	NON	5	4	5	0	NON
91	5	5	6	-1	OUI	3	3	3	0	NON
92	16	16	17	-1	OUI	8	8	8	0	NON

93	12	12	12	0	NON	6	6	6	0	NON
94	8	8	8	0	NON	4	4	4	0	NON
95	7	7	7	0	NON	3	3	3	0	NON
Total	83	84	87			42	42	43		

Tomographes par émission de positons (TEP-CT)

Zones de répartition EML = départements	Appareils					Implantations				
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	12	11	13	-1	OUI	8	7	8	0	NON
77	4	3	4	0	NON	3	3	3	0	NON
78	4	3	4	0	NON	4	3	4	0	NON
91	3	2	4	-1	OUI	3	2	3	0	NON
92	6	6	6	0	NON	6	6	6	0	NON
93	7	4	7	0	NON	6	3	5	1	NON

94	5	4	6	-1	OUI	4	3	4	0	NON
95	4	4	5	-1	OUI	3	3	3	0	NON
Total	45	37	49			37	30	36		

Caissons d'oxygénothérapie hyperbare (OHB)

Zones de répartition EML = départements	Appareils					Implantations				
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON

94	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1			1	1	1		

Cyclotrons à usage médical

Zones de répartition EML = départements	Appareils					Implantations				
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes nouvelles recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON	1	1	1	0	NON
92	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON

94	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1			1	1	1		

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2020-05-15-002

AVIS D'APPEL A PROJET
ACTION EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES
BÉNÉFICIAIRES DE
LA PROTECTION INTERNATIONALE
Volont'R, grand programme de Service Civique pour les
jeunes réfugiés
Déclinaison en Île-de-France



AVIS D'APPEL A PROJET

ACTION EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

**Volont'R, grand programme de Service Civique pour les jeunes réfugiés
Déclinaison en Île-de-France**

CAHIER DES CHARGES

Autorité responsable de l'appel à projet :

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

Autorité apportant son appui :

Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France (DRJSCS)

Date de publication de l'avis d'appel à projet : 18 mai 2020

Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 2020

Préambule

Pour la deuxième année de mise en œuvre du plan d'actions du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 et dans la continuité des actions engagées en 2019, le grand programme Volont'R de Service Civique pour et avec les bénéficiaires de la protection internationale se poursuit en 2020.

Lancé en octobre 2018 par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (Diair) avec l'agence du Service Civique (ASC), il vise à mobiliser 5000 jeunes en Service Civique (citoyens français et bénéficiaires de la protection internationale) entre 2019 et 2022.

Ce dispositif s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) et permet :

- à **des jeunes citoyens français** de s'engager dans une mission de Service Civique en faveur des personnes bénéficiaires de la protection internationale.
- à **des jeunes bénéficiaires de la protection internationale** d'accéder à des missions de Service Civique tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique.

Pour la période 2018-2019, l'objectif national de 2000 jeunes volontaires en missions de service civique était répartie comme suit :

- 1500 jeunes volontaires en Service Civique qui souhaitent s'engager pour accompagner les bénéficiaires de la protection internationale ;
- 500 jeunes bénéficiaires de la protection internationale.

Pour atteindre cet objectif de 500 jeunes bénéficiaires de la protection internationale en Service Civique, la Diair a lancé en 2019 un appel à projet national pour susciter la mise en œuvre de projets structurants d'envergure nationale ou interrégionale destinés à recruter et accompagner les bénéficiaires de la protection internationale en missions de Service Civique.

Après une année de mise en place du programme, qui s'est soldée par un engagement de près de 300 jeunes bénéficiaires de la protection internationale dans des missions de Service Civique, Volont'R pour l'année 2020 est déployé directement en région ce qui conduit au lancement du présent appel à projets.

Appel à projet régional

Le présent appel à projet vise à soutenir la mise en œuvre d'actions franciliennes pour l'accompagnement de bénéficiaires de la protection internationale qui réalisent une mission de Service Civique en Île-de-France.

Cet appel à projet est financé par des crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », au titre de l'action 15 « accompagnement des réfugiés ». L'enveloppe de 150 000 €, dont bénéficie l'Île-de-France au titre de l'exercice 2020, permet de financer l'ingénierie et l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de la protection internationale dans la réalisation d'une mission de Service Civique.

I. Les objectifs de l'appel à projet

Cet appel à projets a pour objectif de financer des missions d'ingénierie et d'accompagnement pour **130** jeunes bénéficiaires de la protection internationale s'engageant dans une mission de Service Civique en Île-de-France. Les projets proposés pourront être soit régionaux, interdépartementaux ou départementaux.

Les jeunes volontaires pourront être accueillis pour l'exercice de leur mission de Service Civique :
– soit par le porteur de projet qui doit avoir un agrément service civique en cours de validité,
– soit en intermédiation, qui permet à un organisme agréé au titre du Service Civique de mettre à disposition des volontaires auprès d'un organisme tiers non agréé (cf. article L120- 32 du code du service national).

Les jeunes bénéficiaires de la protection internationale ont des potentialités et des compétences mais aussi des vulnérabilités particulières (absence de maîtrise de la langue, méconnaissance de la société française et de ses codes...). Afin de favoriser la réussite de leur mission de Service Civique, il est attendu que le porteur s'assure :

a) D'identifier et de mobiliser les jeunes bénéficiaires de la protection internationale souhaitant réaliser une mission de Service Civique.

Pour cela, le porteur du projet doit présenter dans sa réponse, son expérience dans l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de la protection internationale et/ou ses démarches entreprises ou envisagées auprès des acteurs en charge de l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Le porteur du projet doit s'attacher, autant que de possible, à ce que le jeune bénéficiaire de la protection internationale réalise sa mission de Service Civique en binôme avec un volontaire de nationalité française.

L'identification et la mobilisation des jeunes bénéficiaires de la protection internationale peut se réaliser par l'animation de sessions d'information notamment dans des structures d'hébergement.

b) D'accompagner les jeunes bénéficiaires de la protection internationale dans la réalisation des démarches d'engagement préalables à la mission de Service Civique.

Le porteur du projet doit présenter dans sa réponse l'accompagnement proposé aux jeunes qui débute avec l'identification de la mission de service civique.

c) De mettre en place un tutorat renforcé pour accompagner les jeunes pendant la durée de leur mission de Service Civique.

Le tutorat renforcé prévoit un accompagnement « sur mesure » selon les besoins du volontaire via des outils de suivi choisis et des points réguliers entre tuteur et volontaire au sein de l'organisme.

Le tuteur doit orienter le volontaire dans sa recherche d'un emploi, d'un stage ou d'une formation à l'issue de sa mission ou vers des personnes ressources qui pourront l'aider à évaluer la faisabilité de son projet personnel.

d) D'organiser l'accès à des cours d'apprentissage de la langue française.

Afin que la maîtrise de la langue française ne soit pas un obstacle à l'engagement citoyen, le porteur devra s'assurer que les bénéficiaires de la protection internationale suivent des cours de Français Langue Étrangère (FLE) hebdomadaires tout au long de leur engagement, soit en organisant lui-même des formations, soit en facilitant l'accès à des formations linguistiques organisées sur le territoire.

Un engagement en Service Civique s'organise en 24 heures minimum par semaine. Il n'est donc pas compatible avec un format intensif du Contrat d'Intégration Républicaine et difficilement conciliable avec le format semi-intensif. Il peut par contre tout à fait s'envisager d'associer un format extensif à un volontariat de service civique.

e) De garantir le respect des obligations faites aux organismes d'accueil de volontaires en service civique :

– Inscrire chaque volontaire dans un parcours de formation civique et citoyenne

– Inscrire chaque volontaire à une formation aux premiers secours

II. Les critères de recevabilité

1) Les organismes pouvant candidater

Les organismes publics ou privés, notamment les associations régies par la loi de 1901, peuvent candidater au présent appel à projet.

Compte tenu des délais de mises en œuvre, si le porteur de projet souhaite accueillir des jeunes volontaires, il est recommandé de posséder l'agrément Service Civique.

Les jeunes volontaires pourront être accueillis pour l'exercice de leur mission de Service Civique :

- soit par le porteur de projet qui doit avoir un agrément service civique ;
- soit en intermédiation, qui permet à un organisme agréé au titre du Service Civique de mettre à disposition des volontaires auprès d'un organisme tiers non agréé.

Plusieurs associations peuvent se regrouper pour proposer un projet, elles devront le préciser dans leur réponse.

2) Le public cible

Les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire sont éligibles au service civique sans condition de durée préalable de séjour en France (article L 120-4 3° du code du service national).

Ils doivent être âgés :

- Entre 16 et 18 ans pour les mineurs en famille (une autorisation parentale sera alors exigée en application de l'article L 120-5 du code du service national) ;
- Entre 18 et 25 ans pour les majeurs (ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap).

3) Les missions exercées par les jeunes volontaires bénéficiaires de la protection internationale

Les missions de volontariat en Service Civique proposées aux jeunes bénéficiaires de la protection internationale répondent aux mêmes règles que celles proposées aux volontaires de nationalité française (*cf. dispositions du code du service national*).

Ainsi, chaque mission d'une durée de 6 à 12 mois, qui donne le droit à une indemnisation, doit s'inscrire dans l'une des neuf thématiques prioritaires définies par le Conseil d'Administration de l'Agence du Service Civique à savoir :

- Solidarité,
- Santé,
- Éducation pour tous,
- Culture et Loisirs,
- Sport,
- Environnement,
- Mémoire et Citoyenneté,
- Développement international et Action humanitaire,
- Intervention d'urgence.

4) Le financement du projet

L'enveloppe allouée à l'Île-de-France est de 150 000 € pour l'ingénierie et l'accompagnement de 130 bénéficiaires. Le coût de référence de cet appui financier est de 1 150 € par bénéficiaire. Le soutien financier accordé couvrira une période ne pouvant pas excéder un an.

Les porteurs doivent mobiliser les acteurs, dispositifs et ressources existants sur le territoire notamment les offres linguistiques.

Le budget de l'action devra par conséquent permettre de financer :

- L'identification des jeunes bénéficiaires de la protection internationale qui souhaitent réaliser une mission de Service Civique ;
- Le tutorat renforcé qui débute avec l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de la protection internationale dans les démarches préalables à la signature du contrat de Service Civique ;
- L'inscription de chaque volontaire à des cours de français ;

III. Modalités de sélection des candidatures

1) Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA de demande de subvention N°12156*05 complété et signé disponible à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>;
- Les statuts de l'organisme ;
- Le dernier rapport d'activité de l'organisme ;
- Une note détaillée du projet précisant :
 - le nombre de jeunes bénéficiaires de la protection internationale qui seront accompagnés dans le cadre de leur mission de Service Civique ;
 - les modalités de tutorat et d'accompagnement ;
 - le déroulement prévisionnel et les grandes étapes d'une mission de service civique pour des jeunes bénéficiaires de la protection internationale.

Par ailleurs, si le porteur souhaite proposer des missions de Service Civique pour des jeunes bénéficiaires de la protection internationale, il conviendra de fournir les fiches des missions.

Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen par les services de l'État.

2) Dépôt des candidatures

Les dossiers sont à adresser par voie électronique à l'adresse suivante : sahi.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

Vos interlocuteurs au sein du Service accueil hébergement de la DRIHL :
Marine SANCHEZ ou Valérie BRISBOIS

Les dossiers doivent impérativement parvenir à la DRIHL pour le 30 juin 2020 au plus tard.

Pour les actions incluant plusieurs partenaires, un seul formulaire de demande de subvention doit être introduit par l'organisme chargé de la coordination des actions proposées.

Si un organisme présente plusieurs projets, il devra présenter un dossier par projet, chacun d'entre eux devant faire l'objet d'une présentation distincte ainsi que d'un budget prévisionnel spécifique.

3) Examen des dossiers de candidature

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

- Le porteur de projet doit avoir défini un objectif cible du nombre de jeunes bénéficiaires de la protection internationale ainsi qu'un calendrier précis en détaillant le processus d'identification, d'orientation et d'accompagnement des jeunes bénéficiaires de la protection internationale;
- Le porteur doit avoir démontré sa capacité à mettre en place un travail de réseau avec les différents acteurs de l'intégration ;
- Le porteur détaille les actions mises en place ;
- La soutenabilité budgétaire du projet : le porteur doit avoir présenté un budget prévisionnel détaillé.

4) Notification des décisions et versement des subventions

Une notification de décision sera adressée à tous les porteurs de projet.

Pour les projets retenus, le courrier indiquera le montant définitif de la subvention accordée pour l'année. Une convention budgétaire annuelle sera conclue.

Il est rappelé que la subvention est versée au titre d'une année civile et que sa pérennité ou sa reconduction n'est en aucun cas garantie pour les années suivantes.

Paris, le 15 mai 2020

La Directrice Régionale et Interdépartementale
de l'hébergement et du Logement

Signé

Isabelle ROUGIER